

« sieurs électeurs du Buton, tous ses
« *partisans déclarés*, le suivirent... Il
« paraîtrait que plusieurs électeurs
« du Buton, invités soit par le maître
« de la maison, (*nous savons par le*
« *témoignage même du maître de la*
« *maison que tel n'est pas le cas*), ou
« par quelque autre, ou peut-être
« *proprio motu*..... s'installèrent à
« table. »

Ventre affamé n'a point d'oreilles ; pourquoi les *quêteux* du Buton auraient-ils le moindre sentiment des convenances ? C'est le raisonnement présenté par MM. Taschereau et Langelier pour leur défense. Telle est du moins l'opinion écrite, imprimée et signée du nom de M. Taschereau, comme procureur de M. Langelier.

Un jour viendra où les électeurs du Buton auront occasion de prouver qu'ils se rappellent de l'injure jetée à leur face. Messieurs Langelier, Taschereau ou ceux qu'ils auront choisis et qu'ils expédieront en caravane et avec provisions au Buton, sauront nous en donner des nouvelles.

Pour compléter sa défense Mr. Langelier a appuyé fortement sur le fait que les candidats ont surtout besoin de monter du pain avec eux.

C'est pour cela, je présume, que le pain ayant manqué pendant le repas en question.....mais laissons parler le témoin Vilmer Talbot, qui a représenté plus tard Mr. Langelier au poll.

« Il n'y a pas eu assez de pain de
« ce qu'ils avaient apporté pour le
« diner, Mr. Thomas Fournier a en-
« voyé mon petit garçon dans le
« village pour chercher du pain.
« Thomas Fournier a dit qu'il le
« paierait mais il ne l'a pas payé ;
« car j'ai été obligé de rendre le pain. »

Il y a donc du pain au Buton, puisque l'on sait en trouver même en ne payant pas et puisqu'on laisse à un électeur du Buton, le soin de rendre le pain qu'on avait dépensé !

Toute cette défense de M. Langelier est bien faible, peu honorable pour lui et insultante pour les électeurs du Buton.

2ÈME FAIT.

Don de \$4 à un électeur pour lui fermer la GUEULE !

C'est M. Langelier lui-même qui a donné cet argent, en cachette, derrière une maison. Était-ce parce qu'il pensait bien faire qu'il se cachait ainsi ?

Voici les faits.

Herménigilde Morin est électeur au Buton. Pour une raison ou pour une autre il prétendait que M. Langelier lui devait \$4.00 pour dépenses électorales pendant l'élection de 1873.

En 1874 M. Langelier est allé au Buton, en caravane encore, je suppose. Il ne paya pas alors un compte qu'il devait depuis six mois. Un an se passe et cette fois M. Langelier arrive au Buton, voyageant en caravane avec *moult* provisions pour ne pas crever de faim et de soif. Pendant qu'il était chez Vilmer Talbot et qu'il dinait joyeusement avec quinze ou vingt partisans, un de ceux-ci lui dit bien carrément « de payer les frais d'élection de l'année d'au-
« née d'au paravant qu'il devait au
« dit Herménigilde Morin, afin de
« lui fermer la gueule. »

Vilmer Talbot, interrogé sur ce fait, l'affirme : « J'ai connaissance.
« dit-il, que Abraham Talbot, du
« Buton, un électeur, est venu dire
« à M. Langelier, en ma présence, le
« dimanche en question de payer les
« frais d'élection de l'année d'au-
« paravant qu'il devait au dit Hermé-
« nigilde Morin, afin de lui fermer
« la gueule.....J'ai vu M. Langelier
« remettre au dit M. Morin un billet
« de banque que le dit Morin m'a
« dit être un quatre piastres.....Le
« billet de banque dont j'ai parlé a
« été donné le dimanche après le
« diner, dehors, au sud-ouest de la
« maison chez moi. Je veux parler
« du billet donné à Herménigilde
« Morin. J'étais alors moi-même dans
« ma maison. J'ai vu cela par le
« chassis du sud-ouest, et par acci-
« dent.....Quand M. Morin m'a dit
« qu'il avait reçu les quatre piastres,
« il m'a dit que c'était pour de la
« vaisselle qui avait été cassée chez
« lui dans l'élection précédente. »